

Tunnel sous la Citadelle - Aménagements extérieurs - Convention avec France Télécom

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour permettre la réalisation des voiries d'accès au tunnel sous la Citadelle, France Télécom a dû réaliser des modifications de grandes chambres enterrées, pour le compte de la Ville de Besançon.

Parallèlement, pour une bonne coordination des travaux, la Ville de Besançon a fait procéder à la construction des réseaux neufs pour le compte de France Télécom, en tranchée commune avec ses propres réseaux d'éclairage public ou de signalisation.

Après avoir fait le bilan des dépenses de réseaux téléphoniques respectives, il apparaît que celles-ci s'équilibrent à 531 F près en défaveur de France Télécom (qui renonce à percevoir cette différence).

Ce bilan et le transfert de propriété des conduites réalisées par la Ville nécessitent la conclusion d'une convention entre les deux parties.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention avec France Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 19 juin 1997